

Avis public

Municipalité de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite
municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 2^{ième} jour de février 2017 à 18 heures, le règlement 363 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires de l'année financière 2017 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts, d'assainissement et d'ordures, ainsi que d'autres tarifs et affectations des surplus pour les fonds du quai et de l'édifice Desjardins.

Les mesures établies par le projet de règlement s'appliqueront dès son adoption.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 26 JANVIER
2017**


Marie-Claude Guérin, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 26^{ième} jour de janvier 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^{ième} jour de janvier 2017.


Marie-Claude Guérin, Directrice générale

